

PROJET DE FONCTIONNEMENT

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS - PARENTS

Période contractuelle du 1 septembre 2015 au 31 janvier 2015

Caf de la Corrèze

NOM DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS : LAEP Communauté de Communes de Ventadour
Recherche du nom de la structure à faire avec toute l'équipe du LAEP

ADRESSE : rue Martial Bergeal 19300 EGLETONS

TELEPHONE : 05 55 93 24 95

Email rape@cc-ventadour.fr

DATE D'OUVERTURE : Septembre 2015

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

OUI

NON

Si oui, période contractuelle : 2010-2014. À renouveler en 2015 pour la période 2015-2018

EXISTE-T-IL DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT SUR LE LAEP ?

OUI

NON

Si oui, qui sont les signataires (Communes, autres) ? :

GESTIONNAIRE :

NATURE JURIDIQUE: Communauté de communes de Ventadour

CORRESPONDANT(S) : Carryl EVERITT

ADRESSE : Carrefour de l'Épinette 19 300 Egletons

TÉLÉPHONE : 05 55 27 69 26 **FAX** : 05.55.27.61.67 **Email** : enfancejeunesse@cc-ventadour.fr

NOM DU REFERENT DU LIEU : Aurélie DAUMARD

ADRESSE : Maison de l'enfant, rue Martial Bergeal, 19 300 EGLETONS

TELEPHONE : 05.55.93.24.95 **Email** : rape@cc-ventadour.fr

CARACTERISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

TERRITOIRE CONCERNE: Communauté de Communes de Ventadour regroupant 17 communes :

- Egletons
- Rosiers d'Egletons
- Montagnac st Hyppolite
- Soudeilles
- Darnetz
- Lapleau
- Saint Hilaire Foissac
- Saint yrieix le Déjalat
- La chapelle spinasse
- Marcillac La Croisille
- Le Jardin
- Champagnac la Noaille
- Saint Merd de Lapleau
- Peret Bel Air
- Moustier Ventadour
- Lafage sur Sombre
- Laval sur Luzège



Caractéristique du territoire : territoire vaste et rural avec la commune d'Egletons en pôle attractif située sur l'axe autoroutier A89 mais un peu excentrée par rapport au reste du territoire (carte du territoire).

Interrogation si création d'un lieu sur Egletons, les parents des communes les plus éloignées comme Lapleau fréquenteront-ils le LAEP ?

► INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES

Données statistiques sur le territoire concerné <i>Année 2013, données Imaje</i>	Territoire concerné Comcom Ventadour	Egletons
Nombre d'habitants INSEE (<i>population en 2011</i>)	9 998	4 471
Nombre de familles Caf / Msa avec enfants de -3 ans	232	105
- dont couples avec enfants de -3 ans	204	84
- monoparents avec enfants de -3 ans	28 (12,1%)	21 (20%)
Nombre d'enfants Caf / Msa de moins de 6 ans	479	217
Nombre d'enfants Caf / Msa de moins de 3 ans	251	114
Nombre d'enfants Caf / Msa de 3 ans révolus	75	33
Nombre d'enfants Caf / Msa de 4 ans révolus	70	32
Nombre d'enfants Caf / Msa de 5 ans révolus	83	38
Taux de parents Caf actifs occupés avec enfants de moins de 3 ans (1)	53,3 %	35,1 %
Taux de parents Caf actifs avec enfants de moins de 3 ans (2)	64 %	47,4 %
Taux de femmes actives Caf avec enfants de moins de 3 ans (3)	65,7 %	50 %
Nombre d'allocataires bénéficiant du COLCA et CLCA :		
- taux plein	37	18
- taux réduit	31	10

(1) parents Caf actifs occupés : familles dont tous les parents ont un emploi (couple ou monoparent)

(2) parents Caf actifs : les parents ont un emploi ou sont au chômage

(3) femmes actives Caf : femmes ayant un emploi ou au chômage

Les derniers chiffres en nombre d'habitants donnés par la communauté de communes font état de 10 884 habitants sur le territoire de la CC.

Variation de la population : Un taux annuel moyen entre 2006 et 2011 de +0,5 % sur la CC et +0,4 % sur la commune, dû au solde apparent des entrées sorties positif alors que le solde naturel est négatif.

Taux de natalité : 8.5 pour mille

Taux de mortalité : 12.1 pour mille

Le nombre de naissances se stabilise à quelque 80 enfants par an sur la communauté de communes.

Une population en légère augmentation par rapport à 2006 (9776 hab), +2,3 % entre 2006 et 2011. +11,3 % entre 2006 et 2013, si l'on se réfère au dernier recensement de population, Près d'un habitant sur deux (45 % exactement) réside sur la commune d'Egletons.

Suivant sources Insee 2011-Exploitation principale, sur 9 998 habitants, on dénombre :

- 1310 enfants et jeunes de 0 à 14 ans soit 13,1 %
- 2096 personnes de 15 à 29 ans soit 20,9 %
- 1637 personnes de 30 à 44 ans soit 16,4 %
- 1957 personnes de 45 à 59 ans soit 19,6 %
- 2998 personnes de 60 ans et plus soit 30 %

Composition de la famille (Insee 2011)

	2011	%
Ensemble	2667	100
Couples avec enfants	919	34.5
Familles mono	331	12.4
Dont hommes seuls avec enfants	80	3
Dont femmes seules avec enfants	251	9.4
Couples sans enfants	1417	53.1

Structure familiale en 2013 :

- Sur les 232 familles recensées sur la CC, 77 d'entre elles, soit 33,2 %, ont un revenu inférieur au SMIC.
- 12,1 % des enfants de 0 à 3 ans vivent dans une famille monoparentale.
- Revenu moyen des ménages par foyer 19 681 € est inférieur au seuil national (21 197 €)
- le potentiel financier par habitant de 873,25 € est inférieur au seuil national (977,99€).

Suivant sources Insee 2011-Exploitation principale, sur 9 998 habitants, on dénombre :

- 237 enfants de moins de 3 ans
- 282 enfants de 3 à 5 ans
- 460 enfants de 6 à 10 ans
- 640 enfants de 11 à 17 ans.

Soit un total de 1619 enfants de moins de 17 ans, qui représentent 16,2 % de la population totale.

Suivant la base de données Imaje (Caf et Msa), on recense en 2013 en nombre d'enfants Caf et Msa par tranche d'âge:

Nbre d'enfants par âge	CC de Ventadour	Egletons
Enfants de moins de 1 an	81	40
Enfants de 1 an	82	37
Enfants de 2 ans	88	37
Enfants de 3 ans	75	33
Enfants de 4 ans	70	32
Enfants de 5 ans	83	38
Total	479	217

► CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA POPULATION

Selon sources Insee RP2011, la population de 15 à 64 ans s'élève à 6380 personnes. Parmi celles-ci, on recense 4324 personnes actives dont 3783 actifs ayant un emploi. Le taux de chômage au sens du recensement s'élève à 12,5 % (13,4 % pour les hommes et 11,3 % pour les femmes), soit 541 personnes concernées. La part des femmes parmi les chômeurs est de 38,4 %.

Par ailleurs, on recense 3605 emplois dans la zone et 3815 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Emplois selon le statut professionnel : Sources Insee, RP2011 exploitations principales lieu de travail.

	2011	%
Ensemble	3605	100
Salariés	3031	84.1
Dont femmes	1336	37
Dont tps partiel	470	15.9
Non-salariés	575	15.9
Dont femmes	192	5.3
Dont tps partiel	47	1.3

Sources : Insee,

Emploi et activité selon Sources Insee, RP 2011 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

	2011
Nb d'emplois dans la zone	3605
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	3815
Indicateur de concentration d'emploi	94,5
Tx d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	50.1

Population plus de 15 ans selon catégorie socio professionnelle :

	2011	%
Ensemble	8635	100
Agriculteurs exploitants	175	2
Artisans, commerçants, chefs entreprises	280	3.2
Cadres et prof intellectuelles supérieurs	293	3.4
Prof intermédiaire	740	8.6
Employés	1051	12.2
Ouvriers	1539	17.8
Retraités	3022	35.0
Pers sans prof	1534	17.8

Secteur du bois en développement sur le territoire : Egletons pôle attractif.

► CAPACITE ACCUEIL JEUNES ENFANTS SUR LE TERRITOIRE CONCERNE (nombre de places) :

- Multi accueil : agrément de 25 places, 2 places accueil d'urgence
- Assistants maternelles indépendantes agréées : 117 places de 0 à 18 ans et 31 places de 2 à 18 ans
- Alsh : 160 répartis sur 4 sites
- Autres lieux d'accueil enfants parents : non
- Autres actions d'éveil et de socialisation ou actions proches d'un Laep : non
- Ateliers d'éveil animés par le RAPE : mardi, jeudi et vendredi matin sur la commune d'Egletons et une fois par mois le lundi matin sur les communes de Marcillac la Croisille, Montagnac Saint

- Hippolyte et Lapeau en itinérance (noter que sur Lapeau 1 ass mat et 5 mamans) : public concerné les assistantes maternelles et garde à domicile.
- Atelier d'éveil (centre social, foyer rural, association locale...) : atelier de baby-gym mis en place par le CCS mais seulement à partir de 4 ans, le jeudi de 17 h à 18 h. Pas d'activité pour les moins de 4 ans.
 - Activité enfants parents : non
 - Points écoute parents : non
 - Actions Parentalité : un comité REAAP porté par une association, le MLAP, en veille car pas d'animateur.
 - Conférences ou journées jeux en 2012 et 2013 ont rencontré un grand succès auprès des parents (environ une centaine de personnes)
 - Nombre de Relais assistants maternels : un relais itinérant basé sur la commune d'Egletons et une itinérance sur les communes de Marcillac la Croisille, Montagnac St Hippolyte et Lapeau. L'animatrice est en temps partiel (80 %), la structure est fermée le mercredi.
 - Structures de proximité : consultation Pmi à la Maison u département et sage-femme libérale exerçant à la Maison de la Santé.

Commentaires :

Le multi accueil a bénéficié d'une augmentation de son agrément passant de 20 à 25 places à compter du mois d'août 2013.

Accueil occasionnel : 56 en 2013

Accueil régulier : 52 en 2013

Les travaux de rénovation et d'agrandissement de la Maison de l'enfant ont permis de faire de ce bâtiment un véritable pôle enfance-jeunesse et de mettre à disposition de nouveaux locaux dont peut bénéficier le LAEP. L'optimisation de l'utilisation de ceux-ci permettra d'assurer une meilleure rentabilité des investissements (salle, matériel).

1) ORIGINE DU PROJET

► Constats, diagnostic, évaluation, convictions à l'origine du projet.

- Absence de lieux de rencontres, d'activités pour le jeune enfant et ses parents sur le territoire de la Communauté de communes de Ventadour.
- Des professionnels de la petite enfance (PMI, Services enfance jeunesse, écoles maternelles) notent la réflexion et la demande des parents autour de la socialisation et de l'éducation de leurs enfants.
- Cette demande peut être d'autant plus prégnante parmi les familles monoparentales nombreuses sur Egletons représentant 20 % des familles Caf et Msa avec enfants de moins de 3 ans au nombre de 105.
- Les différents taux d'activité relativement faibles laissent présager des disponibilités potentielles des parents pour fréquenter un tel lieu. Taux d'activité féminine de 50 % sur Egletons faible par rapport à ceux sur la communauté de communes (65,7 %) et sur le département (79,4 %), ce qui laisse présager des disponibilités potentielles
- La part des enfants dont les deux parents ou mono-parent sont actifs est égale à 53,3 %, relativement faible par rapport à la moyenne départementale de 68,9 %.
- La prestation Paje Clca indique un fort potentiel de parents qui pourraient être intéressés par un LAEP. En comptabilisant le nombre d'enfants Paje Clca taux plein et taux réduit, nous relevons 60 enfants en 2011, 66 en 2012, 68 en 2013.
- L'isolement ressenti et évoqué par les familles et perçu par les acteurs locaux.
- La volonté politique de promouvoir ce type de service dédié aux parents.

Quelques chiffres qui confirment cette demande des parents: Bilan Caf RAPE en 2013, 15 parents différents ont fréquenté les ateliers du relais.

En 2014, sur Egletons on recense 8 parents qui fréquentent régulièrement les ateliers ; 2 parents sur la commune de Montaignac St Hippolyte et 5 mamans sur la commune de Lappleau.

► Identification de ceux qui participent à la conception, l'élaboration du projet, ceux qui sont consultés ou simplement informés.

- Élus de la communauté de communes de Ventadour
- Coordinatrice enfance jeunesse
- Responsable du RAPE
- Directeur du multi accueil
- PMI
- CAF
- MSA

Le comité de pilotage à créer :

Sa fonction est de :

- valider les orientations de l'action proposée par le comité technique,
- valider les conditions de fonctionnement du lieu,
- valider les besoins de formation,
- participer à l'évaluation du projet en complément du travail effectué par le comité technique.

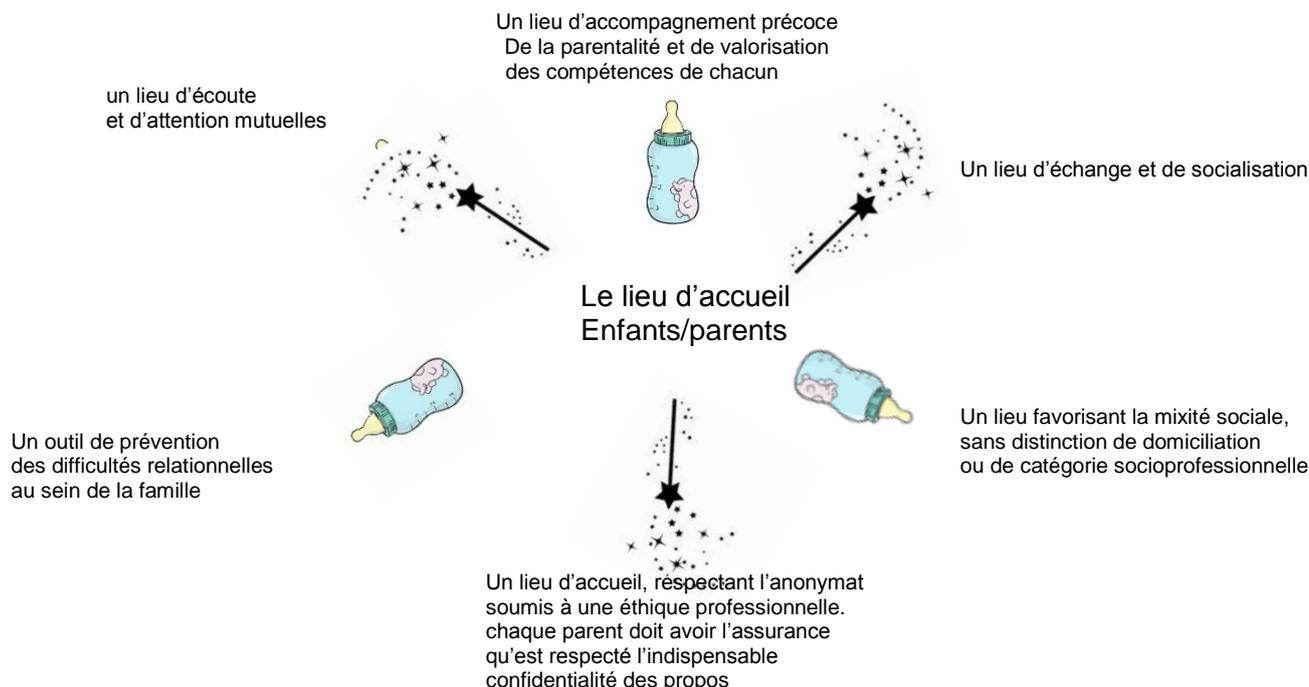
Le rythme de rencontre est à minima d'une fois par an.

Il est composé généralement :

- d'un représentant CAF, MSA, Conseil Général,
- d'élus du territoire, de l'association gestionnaire et du coordinateur de l'action.

2) Définition d'un Lieux Accueil Enfant Parent

C'est un lieu qui accueille de manière libre des enfants de moins de 4 ans (6 en cas de fratrie) accompagnés d'un adulte référent (parents, futurs parents, grands-parents...) pour un temps déterminé, dans un lieu aménagé, avec des professionnels et/ou des bénévoles formés, garants du fonctionnement et des règles spécifiques à ce lieu.



Il est indispensable que ce lieu soit identifié et ne soit pas assimilé à un mode d'accueil.

► Valeurs, principes guidant l'action

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) est un service de la Communauté de communes de Ventadour qui s'insère dans le projet éducatif du service enfance jeunesse de la communauté de communes de Ventadour territoire. La politique intercommunale du service enfance jeunesse s'organise sur trois axes d'intervention :

- informer et accompagner les familles dans la définition du projet d'accueil de leur enfant
- proposer une offre d'accueil de qualité, diversifié et adaptée aux besoins des familles,
- accompagner et soutenir les parents dans l'exercice de leur fonction parentale

La petite enfance est une étape essentielle au cours de laquelle l'attitude des parents et des adultes qui entourent l'enfant, agit sur son épanouissement, son avenir et sa capacité à instaurer des liens sociaux en toute sérénité.

Chacun est unique dans son identité et sa personnalité. Accepter la différence, c'est reconnaître l'autre dans sa richesse. Le respect des règles sociales, l'écoute, la curiosité, ouvrent sur le monde extérieur. Se connaître, se respecter, crée une confiance mutuelle permettant une relation, une réflexion, un cheminement...

Dans une recherche de qualité de service, l'équipe pluridisciplinaire s'attachera à répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant et de sa famille, en s'appuyant sur une éthique professionnelle et en respectant la réglementation en vigueur.

3) Missions et objectifs

- **Renforcement du lien familial :**

-pour l'enfant :

- * Favoriser l'expression de l'enfant
- * Jouer avec d'autres et avec l'adulte accompagnant
- * Susciter la prise d'autonomie

-pour l'adulte :

- * Etre avec l'enfant
- * Découvrir l'enfant autrement
- * Favoriser, voire libérer sa parole
- * Valoriser ses compétences parentales (mise en confiance, création de ses propres repères)

-pour l'enfant et l'adulte :

- * Aider à la séparation
- * Faire médiation (par la parole ou le jeu) entre les enfants et les adultes accompagnants
- * Dédramatiser et dénouer les situations d'opposition, les différends
- * Se découvrir autrement

- **Renforcement du lien social :**

-pour l'enfant :

- * Aider à la socialisation
- * Echanger avec d'autres enfants et d'autres adultes

-pour l'adulte :

- * Rompre l'isolement
- * Partager les expériences
- * Appréhender la mixité culturelle et générationnelle
- * Développer la confiance en soi
- * Mutualiser les savoir-faire

-pour l'enfant et l'adulte :

- * Permettre l'échange entre tous (enfants, adultes, accueillants, accueillis)
- * Permettre un brassage inter culturel, inter générationnel
- * Favoriser l'intégration sociale

4) L'éthique du LAEP : 5 principes

« **Ce n'est pas un lieu de savoir-faire mais un lieu de savoir être** »

- Chacun, enfant et adulte, dans sa qualité d'être humain, est accueilli **sans jugement**.
- Les personnes accueillies choisissent de venir **sans inscription préalable**.
- La relation enfant/adulte est accueillie là où elle en est.
- Les personnes sont accueillies dans le respect de l'anonymat (même si, à la première visite, le prénom de l'enfant, son âge et sa commune peuvent faire l'objet d'un recueil d'information).
- Le LAEP est un espace collectif organisé pour les familles ou ce qui est vécu dans le lieu appartient à ce lieu. Ce qui est dit, ce qui se vit, ne doit pas sortir du lieu.

Les pratiques doivent être régulièrement réinterrogées pour veiller au respect de ces principes.

5) Les accueillants

Les accueillants sont généralement des professionnels, parfois des bénévoles, **tous formés à l'écoute. Ils bénéficient tous de séances de supervision.**

L'accueillant est garant du bon fonctionnement du lieu et du respect du cadre bienveillant dans lequel la parole est accueillie.

La neutralité des accueillants s'exprime dans une attitude discrète, emphatique, compréhensive, d'absence de jugement et de toute question intrusive.

Rôles et compétences de l'accueillants en Laep : 3 temps

1) En amont

- ⇒ Contribuer à l'élaboration et à l'évolution d'un projet cohérent avec les missions et les principes d'un Laep en tenant compte des besoins des parents (doit être réinterrogé tout au long de la vie de l'action).
- Définir clairement les objectifs du lieu
- Définir un règlement intérieur ou charte de vie
- Définir les modalités d'organisation (espace/temps, matériel, co animation.)
- Définir le plan de communication
- Définir les modalités d'évaluation du lieu
- Inscrire cette action et l'articuler dans l'offre de service aux parents sur le territoire

2) En séance

- ⇒ Aménager l'espace en le rendant accueillant
- ⇒ Accueillir les parents
- ⇒ Assurer la dynamique des séances

L'accueillant doit être en capacité de :

- Optimiser le site en tenant compte des besoins des enfants et des parents, des contraintes et des règles d'aménagement des jeux et du mobiliers ;
- Veiller au nettoyage, à la maintenance et au renouvellement du stock de jeux de qualité et à l'entretien des mobiliers et accessoires ;
- Veiller à la sécurité du site (accès, vigilance même si l'enfant reste sous la responsabilité du parent, matériel) ;
- Accueillir les familles et les enfants dans leurs différences (handicap) ;
- Garantir le cadre (respect du règlement intérieur et de la charte de vie élaborée avec les familles) ;
- Prendre de la distance (par rapport à sa propre affectivité et à ses représentations) ;
- Etre disponible et à l'écoute des familles (attitude d'empathie) ;
- Etre attentif à l'évolution de l'enfant et des relations enfants /parents et parents/parents ;
- Faire du lien, reformuler et relancer en individuel ou en groupe des questions pour amener chacun à réfléchir et à trouver ses éléments de réponse, faire circuler la parole ;
- Favoriser l'expression et la participation des adultes et des enfants ;
- Conseiller et orienter les parents en fonction de leurs demandes ;
- Gérer le temps (horaire, ateliers, chanson, café...) ;
- Guider les enfants et les parents dans leurs choix et leurs découvertes de jeux ;
- Favoriser la participation et la prise d'initiative des adultes dans les activités et dans l'appropriation du lieu.

3) En aval

⇒ Evaluer les séances

L'accueillant doit être en capacité de :

- Déterminer des critères d'évaluation (quantitatifs et qualitatifs) ;
- Analyser le fonctionnement du lieu en fonction de ces critères ;
- Mettre en œuvre des techniques de recueil d'informations adaptés (cahier de vie, questionnaire de satisfaction..) ;
- Formaliser par écrit chaque année un bilan (le référent) ;
- Participer à un temps de réflexion et d'analyse de sa pratique individuelle et au niveau de l'équipe lors de la supervision avec un intervenant extérieur (psychologue)

5) Les fondamentaux du projet

La qualité de l'accueil :

Afin de garantir la qualité de l'accueil :

- la présence de deux accueillants formés à l'écoute par séance
- la supervision de l'équipe des accueillants par un professionnel extérieur

La supervision est indispensable et obligatoire dans le cadre d'un projet LAEP. Il s'agit pour l'équipe d'accueillants, avec l'aide d'une personne extérieure, d'exprimer sa pratique, ses ressentis, afin de trouver la bonne distance vis-à-vis des accueillis et des autres accueillants.

Elle facilite la mise en parole des situations d'accueil et permet de donner sens aux attitudes d'accueil. La supervision est assurée par un professionnel extérieur à l'équipe, ayant une formation à la psychologie ou à la psychanalyse. Une attention devra être apportée à la qualification et l'expérience lors du choix.

Les accueillant(e)s veilleront, au préalable, à préciser leurs attentes. La supervision n'a pas de visée thérapeutique et il ne s'agit pas de faire des études de cas. Elle favorise la cohésion de l'équipe d'accueillants.

La bonne adéquation relationnelle entre le superviseur et les accueillants est nécessaire pour que puisse s'installer un véritable climat de confiance.

Les réunions d'équipe, donnent lieu à des échanges et conduisent à des évaluations intermédiaires : Analyse des évolutions constatées et réajustements envisagés.

Le cahier tenu par et pour l'équipe d'accueillants, en complément du tableau de fréquentation, peut permettre, en préservant l'anonymat et la confidentialité, de mémoriser le vécu de chaque séance et des journées exceptionnelles (fêtes, sorties, colloques...).

Pour préserver la confidentialité, les indications individuelles sur les familles ne sont pas collectées.

Le règlement intérieur ou charte de vie, définissant les horaires, le fonctionnement, les règles de vie. Les familles seront impliquées dans la création de ce document.

Les conditions de sécurité et d'hygiène

Comme pour toute structure d'accueil du jeune enfant, les conditions d'hygiène et de sécurité sont incontournables. Il est prévu une demi-heure de ménage après chaque séances et lors des fermetures de la structure un grand nettoyage (tapis, peluches, désinfections de tous les jeux).

Si l'enfant qui fréquente le Leap est placé sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne, qu'il s'agisse d'un parent, d'un grand parent, ou autre, la responsabilité de l'organisateur de l'activité ou de l'action reste potentiellement engagée sur certains aspects.

L'implication des parents

L'implication des parents est une préoccupation constante des structures d'accueil des jeunes enfants. Dans le Leap, le parent est aussi acteur du projet. Les parents participeront à l'écriture de la charte de vie de la structure, une boîte à idée sera mise à disposition dans la salle et des questionnaires de satisfaction permettront une évaluation.

Il sera important d'évoquer avec l'équipe les différentes méthodes à envisager pour favoriser l'expression, l'avis des parents sur le fonctionnement du lieu.
Le groupe (parents/accueillants) peut faire ponctuelles appel à des intervenants extérieurs répondant à une problématique autour de la parentalité.
Les parents pourront apporter des pâtisseries pour la collation (partage autour du temps café de savoirs et compétences culinaires et artistiques...).

L'importance de l'évaluation du projet :

L'évaluation est une étape essentielle sur plusieurs dimensions :

-Pour améliorer la qualité de la structure, il faut analyser l'existant et pour ce faire, des données fiables, quantitatives et qualitatives sont nécessaires.

Cette analyse permet de réinterroger le projet et de le faire évoluer en équipe.

-La reconnaissance du travail fourni par les accueillants, passe par la reconnaissance de cette activité et par la satisfaction qu'elle apporte au public. Avec des outils fiables d'évaluation annuelle permet de valoriser l'activité notamment auprès des partenaires et des financeurs (trame du projet CAF, trame de bilan Caf, données d'activités(journal de fréquentation, budget prévisionnel et compte de résultat. A ce titre, c'est aussi un outil de communication sur le projet.

-Enfin, il est légitime de pouvoir rendre compte des fonds publics engagés au service de la population.

- **Conception de l'accueil :**

Les activités proposées sont des supports à la rencontre, à l'échange, à l'apprentissage et au plaisir partagé, entre les enfants et les parents.

Les enfants et leurs parents partagent un temps autour des jeux proposés ou des activités motrices.

Les lieux d'accueil parents/enfants prévoient des espaces dédiés à une activité permettant l'apprentissage des règles : coins définis, des tapis de sol...

Le temps de la collation et du rangement sont des temps importants de la vie du LAEP qui ne doivent pas être négligés.

PARTENARIAT

- **Quels partenaires ?**

- **Quelles formes de partenariat ?**

- Conseil, information, concertation : RAPE, CG, Caf, MSA.

- Action : intervenants...

- Partenaires contributeurs : financier, matériel ou humain : Caf, MSA

- Partenaires facilitateurs (relais d'information, orientation, intervention ponctuelle) PMI

- **Modalités d'échanges prévues pour respecter l'anonymat et la confidentialité au sein de l'équipe d'accueillants et avec les partenaires**

-feuilles de présences anonymes

LE FONCTIONNEMENT DU LIEU

AMPLITUDE D'OUVERTURE

Horaires d'ouverture	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Matin			9h00 à 11h 30			
Après-midi		16h00 à 18 h 30				

Amplitude d'ouverture d'une séance : 2 h 30

Amplitude hebdomadaire : 5 h 00

Nombre de séances envisagées sur l'année : 80

Amplitude annuelle prévisionnelle d'ouverture du service : 200 heures

Ouverture pendant les congés scolaires : oui (certaines) non

Périodes de fermeture annuelle :

3 semaines en été, 2 semaines à Noël et 3 semaines pendant les petites vacances

CONDITIONS D'ACCUEIL

Le public de parents accueillis n'est pas un public spécifique : tous les parents sont invités à participer au LAEP (du territoire et hors territoire).

Les modalités de fonctionnement du lieu doivent être exprimées aux familles (sensibilisation des adultes accompagnants sur leur responsabilité pendant le temps d'accueil, respect des conditions d'accès au lieu, respect des règles de vie). Pour ces raisons, un règlement intérieur est élaboré avec les accueillant-e-s et communiqué à toute nouvelle famille fréquentant le LAEP. Le règlement intérieur définit les conditions de fréquentation pour les familles.

Il stipule :

- la gratuité
- le respect de l'anonymat
- le respect de la confidentialité
- que ce lieu n'a pas de visée thérapeutique
- que ce lieu n'est pas un mode de garde et que les enfants présents restent sous la responsabilité de l'adulte accompagnant
- les règles de vie inhérentes au lieu

Age des enfants : de 0 à 3 ans révolus, jusqu'à 6 ans en cas de fratrie

Domiciliation (le cas échéant) :

Statut des accompagnants : pères, mères, grands-parents, famille d'accueil,

Nombre d'enfants admis par séance : maximum 8

Modalités de participation des accueillis :

- participation financière : oui non
- autres formes de participation : (Café, gâteaux)

IMPLANTATION DU LIEU ET MOYENS MATERIELS

Organisation du lieu :

- Local indépendant
- Local spécifique intégré dans :
 - Au sein de la Maison de l'Enfant et occupation de la salle d'activité et du matériel du Relais Accueil Petite Enfance.
- Espaces itinérants (*préciser le nombre de sites et la nature des locaux*)

Descriptif sommaire des locaux :

Une salle équipée et aménagée spécialement pour accueillir des jeunes enfants, elle n'est pas très grande (20 m²) mais fonctionnelle. Parmi les équipements nous retrouvons : un espace à langer, un point d'eau pour les adultes, un point d'eau pour les enfants et tous les jeux et tapis nécessaires aux enfants. Les toilettes sont situées près de la salle, dans la partie Accueil de loisirs de la Maison de l'Enfant.

Aménagements prévus :

Créer un espace plus cocooning avec des coussins, des coins de jeux sur des petites tables et au sol (pratiques pour les non marcheurs). Cette salle doit devenir un espace où l'on a envie de jouer et où l'on se sent en sécurité. L'avantage c'est que cette salle est déjà très agréable, il y a très peu de modification à apporter.

Achats :

Coussins pour rendre confortable et sécurisant l'espace des plus petits et jeux adaptés aux jeunes enfants et aux parents.

MOYENS HUMAINS

Rappel des missions du Laep :

- **contribuer au développement de l'enfant et de la relation parent/enfant,**
- **assurer un rôle de soutien à la fonction parentale,**
- **rompre l'isolement et créer du lien social entre les familles,**
- **favoriser la participation active des familles au sein du lieu**

Pour mener à bien ces missions les accueillants doivent remplir 3 fonctions :

- **En amont ou/et à retravailler en cours de vie du LAEP :**
 - Élaborer un projet cohérent avec les missions d'un LAEP.
- **En séance :**
 - Aménager l'espace et accueillir les familles.
- **En aval des séances :**
 - Évaluer les séances.

Les accueillants :

La participation des adultes est fondée sur le respect de l'anonymat et de la confidentialité. Deux accueillants (au minimum) doivent intervenir à chaque séance. Ils sont formés à l'écoute. Ils sont garants de la mise en place du projet, du respect des modalités d'organisation et de l'application

des règles de vie spécifiques au lieu. Elles sont garantes du respect de l'anonymat et de la confidentialité.

Pour que cet espace devienne un véritable lieu de rencontre autour de l'enfant, un lieu où sont valorisées les compétences parentales, les accueillants sont à l'écoute des enfants et des parents, orientent si nécessaire et rassurent si besoin, répondent à la demande, préservent l'anonymat et la confidentialité, favorisent la communication et les échanges entre les adultes présents, observent les enfants et les inter-actions parents-enfants, déchiffrent les attentes et parfois les difficultés, savent y répondre, gèrent la séance (accueil...).

Une supervision régulière avec un psychologue est mise en place pour accompagner les accueillants dans une réflexion autour de leurs pratiques professionnelles.

PERSONNELS : qualification, statut (*salarié, bénévole*), durée du travail en ETP, activité professionnelle à l'extérieur du lieu.

-Responsable et accueillant : 1 salariée Conseillère en économie sociale et familiale (animatrice au RAPE), assure la gestion du LAEP et l'accueil des familles.

-Accueillants : besoins : 2 personnes formées à l'écoute (alternance entre les accueillants) 5h/semaine + 2h tous les 3 mois (coordination). Actuellement, il est prévu 1 puériculteur (directeur du multi accueil) et 1 animatrice (CAP petite enfance au multi accueil)

-Superviseur : 2 h tous les 2 mois

-Autres personnels : agent d'entretien : 30 minutes/semaine

Les mises à disposition font-elles l'objet de conventions ? oui non

NOMBRE D'ACCUEILLANTS PAR SEANCE : Deux personnes à minima obligatoirement formées à l'écoute.

INSTANCES DE CONCERTATION, COORDINATION, REGULATION :

- Comité de pilotage : ce comité sera identique à celui constitué pour le RAPE.

Une fois par an bilan, budget et compte de résultat avec la présence du gestionnaire (élu référent et responsable), plus des représentants de la Caf, du CG et de la Msa.

- Réunions d'équipe :

A l'issue de chaque séance plus 1 h/mois avec toute l'équipe.

- Supervisions : Tous les 2 mois, environ 6 par année, soit 2 heures l'ensemble des accueillants

- Réunions de réseau avec d'autres lieux d'accueil enfants - parents

- Contacts avec les services de Pmi, professionnels petite enfance, établissements d'accueil du jeune enfant...

Ponctuel selon les besoins.

Quelle part (en %) occupent ces instances dans la durée du travail ? 7%

FORMATION DU PERSONNEL

Nature et durée des formations et/ou stages, nombre d'accueillants concernées, participation à des colloques...

Formation à l'accueil et à l'écoute pour les 2 accueillants, d'une durée de 4 jours. Des organismes de formation (cf Ideo-formations-conseils) proposent des journées thématiques Laep par session de 2 jours sur le rôle et missions des Laep (principes fondateurs, objectifs, méthodes pédagogiques), le cadre des Laep et la mission d'accueil,

(Aide au démarrage pour la formation et achats de matériel)

ORGANISATION DES SEANCES D'ACCUEIL

Y a-t-il des modalités de mise en œuvre particulières ?

- temps forts ? Accueil de l'adulte et de l'enfant

- temps ou jours différents selon les âges ? Non

- type de professionnels impliqués en duo ? professions complémentaire (CESF : spécialiste dans le domaine social et de la famille et puériculteur et animatrice : spécialiste de l'enfant).

- alternance organisée des accueillants ? Oui, et pallier en cas d'absence.

- conditions d'accès spécifiques au LAEP ? Non pas de spécificités pour l'accès seulement un nombre limité pour respecter les normes de sécurité des locaux.

Description d'une séance « type » :

A penser en équipe et avec les parents.

MODES DE COMMUNICATION MIS EN OEUVRE

Communiquer sur le LAEP est un facteur de réussite.

Site internet de la communauté de communes de Ventadour et « monenfant.fr » (CAF) et panneau lumineux :

Les LAEP doivent figurer sur le site Internet "mon-enfant.fr" de la Caisse nationale des allocations familiales (présentation de la structure, coordonnées).

Pour autant rien ne remplace la communication locale auprès des partenaires et des familles.

Les documents de communication et les éléments de langage permettant de décrire le projet, ils doivent être soigneusement travaillés, car ils offrent la possibilité de faire connaître le LAEP et de susciter l'intérêt aussi bien des familles que des professionnels en charge de relayer l'information.

Les supports utilisés pour la communication doivent être diversifiés: tracts, affiches, sites internet de la Communauté de communes de Ventadour, bulletins municipaux ou communautaires...

Il peut être intéressant de participer à des événements permettant de présenter notre action (journée de la parentalité) ou bien de créer un événement au sein de la structure (journée porte ouverte, après-midi jeux).

-Un nom attractif

-Un logo facilement identifiable

-Une plaquette informative distribuée dans les commerces, consultations PMI, assistantes sociales de secteur, médecins, sage-femmes, écoles du territoire.

-Affiches

-Panneaux lumineux

-Journaux et presse locaux

EVALUATION

Les moyens mis en place pour l'évaluation doivent permettre, par exemple, le repérage d'indications telles que :

- *l'espace d'expression des enfants*
- *la circulation de la parole*
- *la solidarité*
- *l'écoute, respect et tolérance,*
- *la mutualisation (savoir être, savoir-faire)*
- *la qualité du lien entre enfant et parent*
- *la socialisation de l'enfant sur le lieu*
- *la maîtrise de la neutralité, et confidentialité...*

L'évaluation du projet : elle permet de ne pas oublier les objectifs

L'évaluation est un outil d'amélioration du projet qui l'accompagne dans sa durée. Sa mesure tient compte des objectifs assignés et de leur réalisation.

Elle permet de mesurer l'efficacité et la qualité du service rendu. Pour améliorer la qualité, il est important d'analyser l'existant.

Les publics peuvent être sollicités et associés.

Cette analyse doit être partagée avec l'équipe et l'ensemble des partenaires

Chaque année un bilan de l'action doit être fait en comité de pilotage. Une évaluation quantitative et qualitative doit être adressée aux financeurs.

Lors du renouvellement de l'agrément et de la convention, une évaluation du projet doit être faite.

L'évaluation et ses outils doivent faire l'objet d'un travail d'élaboration dès la construction du projet.

Parmi les questions qui peuvent être posées :

- Les activités prévues ont-elles été toutes réalisées ?
- Les ressources prévues ont-elles été toutes disponibles et utilisées ?
- La contribution des partenaires a-t-elle été effective ?
- Le travail d'équipe a-t-il bien fonctionné ?
- Les différents acteurs sont-ils satisfaits ?

Les outils qui peuvent être utilisés

- Questionnaires
- Entretiens individuels
- Entretiens de groupe
- Statistiques
- Échelles de perception
- Grille d'observation
- Journal de bord pour chaque activité...

Quels outils d'évaluation sont mis en œuvre par le LAEP ? Détailler (fréquence, contenu, contexte)

- réunion d'équipe une fois par mois
- tableau de bord des fréquentations (anonymat préservé) : *recueil en séance du prénom de l'enfant, date de naissance et/ou l'âge de l'enfant, statut de l'accompagnant, distance de provenance environ en kilomètres*
- cahier de vie pour mémoriser le vécu de chaque séance
- boîte à idées...

Production d'un bilan annuel (cf. trame bilan Caf)

- **INDICATEURS RETENUS :**

- **qualitatif**, à partir des observations faites au cours des réunions d'équipe...

- **quantitatifs :**

- nombre et âge des enfants accueillis ainsi que leur lien avec l'adulte accompagnant
- nombre moyen d'enfants par séance + nombre total d'enfants
- nombre d'adultes différents
- rythme de fréquentation des familles
- origine géographique des familles
- liste des accueillants, qualification et statut
- amplitude d'ouverture réelle : périodes d'ouverture, durée et nombre de séances, nombre d'heures réalisées sur l'année.
- mise en œuvre de la supervision : nombre de réunions, nombre d'accueillants concernés, qualification du superviseur...
- partenariat développé
- communication mise en œuvre...

BUDGET ANNUEL PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT

La prestation de service globale spécifique au LAEP (CAF)

Le bénéfice de cette prestation de service est conditionné à la formalisation d'un projet respectant les règles minimales définies en 1996 et confirmées dans la circulaire CNAF du 17 janvier 2002 sur les LAEP et par délivrance d'un agrément par le conseil d'administration de la Caf.

La prestation de service est une aide au fonctionnement calculée annuellement.

Son montant horaire couvre 30% du coût de fonctionnement du lieu d'accueil enfants-parents dans la limite d'un prix plafond fixé par la CNAF (pour exemple 72,52 € en 2012 soit 21,76 € par heure d'ouverture).

La prestation de service annuelle est calculée en fonction du nombre d'heures de fonctionnement du

LAEP pour les enfants de moins de 4 ans. (BP annexe)

Le paiement est effectué après clôture de l'exercice et réception par la CAF des éléments nécessaires au calcul de la prestation de service (nombre d'heures d'ouverture, compte de résultats...).

Une convention spécifique est signée avec la CAF pour le versement de ce financement.

La prestation de service spécifique au LAEP (MSA)

Le Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)

Cette possibilité de financement est offerte sous réserve d'un positionnement favorable du Comité Départemental de Soutien à la Parentalité et de la commission REAAP et ne peut concerner qu'une action spécifique complémentaire de la mission générale de soutien à la parentalité qu'est déjà celle du LAEP. Les appels à projets sont diffusés en janvier de l'année. Les financements sont accordés par projet et sur une durée limitée.

Tableau récapitulatif des financements pouvant être sollicités et conditions

Nature	Financeurs	Conditions
Aide au démarrage	Caf / Département	Projet qui répond au cahier des charges LAEP du département.
Prestation de service CAF / Msa	Caf / et le cas échéant Msa	Respect de la circulaire Cnaf du 17 janvier 2002 et être agréé par le conseil d'administration de la Caf.
Financement et mise à disposition des collectivités locales	Communauté de communes	En fonction des orientations sociales et conditions spécifiques posées par les collectivités.
Financement au titre du Contrat Enfance Jeunesse (pour une collectivité territoriale)	Caf et le cas échéant Msa	Création d'un LAEP et répondre aux conditions du CEJ. L'interlocuteur d'un CEJ est une collectivité territoriale : commune ou communauté de communes.
Aide à l'investissement	Caf	Répondre aux conditions d'attribution des financements d'investissement des structures

		d'accueil du Jeune enfant établi dans le règlement intérieur d'action sociale Caf. Validation par le Conseil d'administration de la CAF
REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité)	Caf / Etat / MSA	Répondre aux conditions posées par l'appel à projet annuel. Dépôt des dossiers en janvier de l'année.

BILAN ANNEE

NOM DU LAEP :

GESTIONNAIRE :

ADRESSE DU LAEP :

DATE D'OUVERTURE :

LE PUBLIC ACCUEILLI

Répartition mensuelle de la fréquentation

MOIS	Nbre SEANCES	Nbre ENFANTS	MOYENNE ENFANTS / SEANCE	Nbre	MOYENNE ACCOMPAGNANTS / SEANCE
Janvier					
Février					
Mars					
Avril					
Mai					
Juin					
Juillet					
Août					
Septembre					
Octobre					
Novembre					
Décembre					
Total					

Nombre d'enfants différents accueillis sur l'année :

Nombre de familles différentes accueillies sur l'année :

Age des enfants

AGE	- 6 mois	+ 6 mois	+ 1 an	+ 2 ans	+ 3 ans	+ 4 ans	+ 5 ans
-----	----------	----------	--------	---------	---------	---------	---------

		à - 1 an	à - 2 ans	à - 3 ans	à - 4 ans	à - 5 ans	à - 6 ans
Nb enfants							
% enfants							

Qualité de l'accompagnant

Accompagnant	Mère	Père	Grand-mère	Grand-père	Autre
Nombre					
%					

Rythme de fréquentation des familles (*facultatif*)

Familles	1 fois	2 - 5 fois	5 - 10 fois	10 -15 fois	15 - 20 fois	+ de 20 fois
%						

Durée de l'accueil (*facultatif*)

Familles	< à 30 mns	De 30 mns à 1h	De 1h à 2h	De 2h à 3h	Au delà de 3 h
%					

Origine géographique des familles et rayonnement de l'activité Laep (*facultatif*)

Origine géographique	0 à 5 kms	De 5 à 10 kms	De 10 à 15 kms	Plus de 15 kms
Nb de familles				

Analyse de la fréquentation du lieu :

LE FONCTIONNEMENT DU LIEU

Amplitude d'ouverture d'une séance :heures

Jours et horaires d'ouverture hebdomadaire :

Nombre de séances réalisées sur l'année :

Amplitude annuelle réelle d'ouverture du service : heures

Les horaires et créneaux d'ouverture ont-ils évolués : Oui (précisez) Non

Analyse sur les horaires et créneaux d'ouverture

Au regard de la fréquentation du lieu :

- Y a-t-il des périodes qui paraissent plus favorables à l'accueil des familles ?
- Les horaires sont-ils adaptés ? Les jours sont-ils adaptés ?
- Les périodes d'ouverture et de fermetures annuelles sont-elles adaptées ?
- Existent-ils des demandes particulières ?

Liste des accueillants, qualification et statut :

Mode d'intervention des accueillants (*nombre par séance...*) :

Mise en œuvre de la supervision : nombre de supervisions sur l'année, temps de supervision par rencontre, nombre d'accueillants concernés, qualification du superviseur...

Nombre de réunions de travail sur l'année :

- Comité de pilotage (nombre et périodicité, invités) :
- Réunions d'équipe, (nombre et périodicité, participants) :
- Moments d'échanges après la séance :
- Autres ?

Analyse sur le travail en équipe :

Les instances mises en place sont-elles suffisantes ?

Comment sont définis les sujets abordés dans les différentes instances ?

Temps de formation (type de formation, contenu, participants, durée) :

LES OUTILS D'ÉVALUATION DU PROJET

De quels outils s'est dotée l'équipe d'accueillant ?

Des démarches d'évaluation originales ou spécifiques sont-elles envisagées ? Lesquelles ?

Les familles sont-elles associées à l'évaluation du fonctionnement et comment ?

Le service rendu est-il en adéquation avec les objectifs initiaux ? Quelles sont les divergences ?

Y a-t-il des attentes familiales particulières auquel le lieu ne répond pas ou ne souhaite pas répondre ?

LE PARTENARIAT ETABLI ET SES EVOLUTIONS

- De nouveaux partenaires ont-ils été associés ? Partenaires contributeurs (financier matériel ou humain), partenaires facilitateurs (relais d'information, orientation, intervention ponctuelle)...

- Des partenaires se sont-ils retirés du projet ?

- Des partenaires ont-ils formulés des demandes particulières : amplitude d'ouverture, sites délocalisés, démarches communes etc. ?

- Des modalités de collaboration sont-elles établies avec d'autres structures sur le même territoire ?

MISE EN ŒUVRE DE LA COMMUNICATION

- Outils de communication diffusés ? Nature et supports...

PERSPECTIVES

A préciser.

BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT

Joindre l'imprimé Caf.